

Rapport de la commission ad hoc sur le préavis 09/2026 concernant la demande de crédit pour les travaux d'entretien dans le restaurant Tout un Monde à Grandvaux

Membres de la commission : Anouk Arbel, Thérèse Brand, Mélanie De Icco, Annigna Gerig, Jean-Christophe Dunant,

Membre de la commission des finances présente: Anne Baehler

Membre de la Municipalité : Evelyne Marendaz

Chef de Service : Baptiste Jaquet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
La Commission ad hoc s'est réunie le lundi 27 mai sur la terrasse du restaurant Tout un Monde à Grandvaux pour visiter les lieux et étudier le préavis 9/2026. Elle remercie Madame Evelyne Marendaz (municipale) et Monsieur Baptiste Jaquet (chef de service) pour la visite des lieux, leurs explications et leurs réponses aux questions nourries de la commission.

Introduction :

La visite des lieux a confirmé la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux d'étanchéité et d'assainissement de la terrasse du restaurant, ainsi que la réfection des éléments ayant subi des dégâts liés aux infiltrations.

La vétusté et l'état de dégradation de l'étanchéité de la terrasse, aggravées par un affaissement de la dalle, provoquent d'importantes infiltrations.

Aspects financiers :

Chaque CFC a fait l'objet de 3-4 offres et les travaux ont été adjugés au mieux disant. Voici quelques compléments d'information sur certains éléments du tableau financier :

- Dalle et murs : représentent un des deux gros montants du budget. Principalement pour l'assainissement statique de la dalle de la cave en très mauvais état.
- Isolation : des murs et dalles de la cave contre extérieurs.
- Refroidissement : remplacement de tout le système de refroidissement de la cave à vin.
- Aménagement intérieur : aménagement d'étagères à vin.
- Échafaudages : nécessaires pour sécuriser les travaux de réfection de la barrière de la terrasse.
- Étanchéité : pose d'une étanchéité bitumineuse bicouche
- Barrière : mise aux normes de la barrière en complétant l'état existant.
- Carrelage de la véranda : le choix de dalles en grès-céram permettra de reprendre l'aspect des dalles extérieures en mêmes matériaux. Cela permettra de maintenir une continuité des sols intérieurs et extérieurs.

Organisation des travaux :

Pendant les travaux, l'accès au restaurant se fera par le clocher pour permettre d'effectuer la réfection de la terrasse, en maintenant la gestion du restaurant.

Travaux futurs :

La construction d'un auvent de protection de la pluie est nécessaire à l'entrée principale du bâtiment. La proximité du clocher, classé MH, implique l'approbation des monuments historiques, puis cette construction sera soumise à une enquête publique. Ces délais de procédures impliquent de reporter cette réalisation avec d'autres travaux qui feront l'objet d'un préavis l'hiver prochain ou ultérieurement.

D'autre part l'établissement ne possède pas de wc handicapés au niveau du restaurant. Il est actuellement nécessaire de traverser la place pour accéder aux toilettes publiques si on est en chaise roulante. Il est important de prévoir dans un proche délai la création d'un wc handicapé respectant les normes PMR, probablement à proximité du bar. Comme les travaux se réaliseront à la prochaine législature, la commission insiste pour que la nouvelle municipalité maintienne cet élément en l'intégrant dans son budget 2027

Avis de la Commission des finances:

Une visite locale a permis de constater la nécessité d'entreprendre le plus rapidement possible les travaux d'entretien suite aux dégâts causés par l'étanchéité défectueuse de la terrasse du restaurant et la CoFin vous invite à accepter le crédit de CHF 360'960.- pour les réaliser.

Les raisons de ce manque d'étanchéité (défaut de construction, d'entretien...) ne sont pas connues mais la réparation de ces dégâts est incontestablement de la responsabilité du propriétaire du bâtiment, soit la commune.

En raison de ces dégâts d'eau, le restaurateur ne peut plus stocker du vin dans la cave et la cave doit être entièrement refaite. Une réduction de loyer de 8%, soit CHF 501.-/mois a été accordée au locataire depuis le 1er janvier 2025.

La CoFin constate que l'appel d'offre a été réalisé dans les règles. 4 bureaux d'architectes ont été sollicités et le bureau ZAP Design de Cully choisi pour son offre globale optimale. 3 à 4 devis par corps de « métier » ont également été reçus par la commune.

Ces travaux de réparation de CHF 360'960.-concernent uniquement le restaurant « Tout un monde » et ne ressortent plus de la grande salle de Grandvaux. Ils sont donc mis logiquement à charge du compte 96332.

Le coût de l'aménagement intérieur de la cave de CHF 15'000.- s'explique principalement par la pose d'étagères.

L'aménagement de sanitaires pour personnes handicapées, pourtant une obligation pour répondre aux normes PMR, est dissocié des présents travaux d'entretien. Ils nécessitent des réflexions supplémentaires et seront réalisés ultérieurement. Leurs coûts seront pris en charge par le budget de fonctionnement.

Conclusions

En conclusion, la Commission ad hoc vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis 09/2026 tel que présenté par la municipalité à savoir :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de 360 000.- TTC pour réaliser les travaux d'entretien du restaurant Tout un Monde à Grandvaux ;
2. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Grandvaux, le 27 mai 2026

Pour la commission ad hoc

Anouk Arbel,

Thérèse Brand,

Annigna Gerig,

Melanie De Icco,

Jean-Christophe Dunant, 1er membre

Pour la Cofin : Anne Baehler